

-----  
Arrondissement de  
MONTLUCON  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**COMMUNE**  
de **DOMÉ RAT**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 août, à 10 heures,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé  
au lieu habituel de ses séances, au nombre dix-neuf, en  
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale  
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par  
madame le maire de ladite commune, le 23 août 2024.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27  
Votants : 19

-----  
Date de l'affichage de la  
convocation :

23 août 2024

-----  
Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

3 septembre 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme  
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme  
BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes FAUCHARD, BRUNET,  
BERRUER..LAFAYE..Mr OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mr  
RICHOUX..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..  
Mme PETIT.

Absents : Mr DELEAU, Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr  
LIMOGES, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme  
COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LACAUX à Mme  
BERRUER, Mr PINHEIRO à Mme LAFAYE, Mr LUQUET à  
Mme LESCURAT, Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mr  
LEFEBRE à Mme CHIROL.

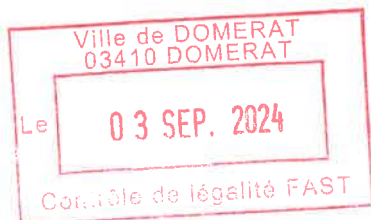
**OBJET** : Acquisition  
cabinet médical



Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2024 est approuvé  
(date de publication : 3 septembre 2024).



240831-09



Cristallisée autour de la formule choc des « déserts médicaux », la question de l'accès géographique aux soins est de plus en plus prégnante dans le débat public. Ces zones blanches médicales concernent souvent des espaces ruraux mais aussi certaines villes moyennes ou des zones périurbaines, de sorte que les difficultés d'accès aux soins constituent une part significative des interpellations adressées aux élus locaux. Aujourd'hui, 6 millions de Français sont sans médecin traitant et beaucoup d'entre eux ont déjà renoncé ou reporté des soins, en raison notamment de délais d'attente trop longs ou de distances trop importantes à parcourir.

La ville de Domérat n'est pas épargnée par cette tendance de fond et a vu le nombre des médecins généralistes pratiquant sur son territoire diminuer de façon notable.

.../...

Afin de pouvoir faciliter l'installation de nouveaux médecins, la ville de Domérat souhaite acquérir pour la somme de 145 000 € hors frais de notaire, suite à la cessation de son activité, le cabinet du Dr DAMAISON, sis au 16 rue Gilbert-Vernade à Domérat sur une parcelle de 309 m<sup>2</sup> cadastrée section AR n°846.


Cet ensemble immobilier est constitué du cabinet médical proprement dit d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, composé notamment d'une salle d'attente et de deux salles de consultation, ainsi que d'un appartement attenant d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, permettant le logement d'un médecin remplaçant. Les locaux seront libres d'occupation et vides de meubles.

Considérant ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- De décider l'acquisition pour la somme de 145 000 € hors frais de notaire à M. et Mme DAMAISON du cabinet médical leur appartenant conjointement, tel que décrit ci-dessus,
- D'autoriser madame le maire à signer l'acte de vente à intervenir, qui sera établi par le notaire des vendeurs.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** siennes la proposition de madame le maire ci-dessous exposée et **l'AUTORISE** à signer l'acte à intervenir.

  
Pascale LESCURAT,  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

  
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 3 septembre 2024